

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 6 mai 2019, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. Alexis Beaupré
M. Éric De Courval
M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

2019-05-40

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Éric De Courval d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2019-05-41

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^e avril 2019

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. François Therrien, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^e avril 2019 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

- M. Marc-André Gosselin informe les membres du conseil que nous avons reçu 5 soumissions pour le projet du 10^e Rang. C'est Construction et Pavage Portneuf qui a présenté la soumission conforme la plus basse. Nous attendons maintenant la confirmation de l'aide financière du programme AIIRL. Il explique aussi que nous aurons à contracter un règlement d'emprunt pour ce projet.
- M. Marc-André Gosselin regarde avec M. Marc-André Harnois le problème avec le garage municipal. Si ce sont les pentes du terrain qui a été pavé l'été dernier le problème, WSP devra faire des corrections. Si c'est un problème dans la construction du garage, c'est la municipalité qui devra en assumer les coûts.
- M. Éric De Courval nous informe que lors de sa dernière réunion avec le comité du dépanneur, une demande lui a été faite pour que la municipalité installe un panneau de stationnement 15 minutes maximum. Le problème est causé lorsque des gens vont y passer la journée pour jouer aux cartes, il ne reste plus de place de stationnement pour les clients du dépanneur. Après discussion, il a été conclu que ce n'était pas une bonne idée pour différentes raisons. Premièrement, le stationnement n'étant pas ligné il sera difficile de cibler une place de stationnement. Deuxièmement, le jeudi où un repas est servi, les gens y restent environ 1 heure 30. Il a été plutôt suggéré de demander aux gens qui viennent y passer l'après-midi d'avoir la gentillesse de laisser une place de stationnement de libre.
- La directrice générale informe les membres du conseil que suite au questionnement à savoir si nous avons besoin d'un règlement de circulation lorsque nous ajoutons un panneau d'arrêt par exemple. La réponse est non à la condition que le panneau soit conforme. Il n'y a que si la municipalité voulait changer une limite de vitesse sur son territoire, un règlement serait alors nécessaire et il devrait être communiqué à la sûreté du Québec et à la Cour municipale.
- Mme Martine Lebeau informe également le conseil qu'un deuxième avis d'infraction a été remis pas la MRC pour déboisement non-conforme. M. Croteau assure le suivi du dossier.

- Des membres du conseil se sont réunis et ont regarder le prix des génératrices. La directrice générale doit maintenant faire une demande de soumission pour les entrées électriques nécessaires pour l'utilisation d'une génératrice.

2019-05-42

Fonds affecté pour les premiers répondants

Attendu qu'une subvention au montant de 1 600 \$ a déjà été versée durant l'année aux premiers répondants;

Attendu que la Municipalité supporte les premiers répondants avec un montant allant jusqu'à 2 000 \$;

Attendu que d'autres montants sont à venir;

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel que le conseil autorise à transférer les montants reçus en 2018 et qui seront reçus à l'avenir dans un fonds affecté pour Premiers Répondants.

Ratification des comptes payés en avril 2019

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Cogeco	Internet du 1e au 30 avril	76,98 \$
AD	Visa	Ebox (45,94\$) Google Apps(37,50\$), Void.ms(47,39\$) Name cheap(20,86\$)	211,69 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité Luminaires du 1e au 31 mars	365,43 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité Garage du 16-02 au 15-04-2019	188,36 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité Bureau du 16-02 au 15-04-2019	471,21 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité du chalet du 16-02 au 15-04-2019	451,74 \$

2019-05-43

Autorisation pour la ratification des comptes payés en avril 2019

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. François Therrien, que les comptes payés durant le mois d'avril 2019, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS DE MAI 2019

6020	Ville de Daveluyville	Nettoyage des rues (printemps 2018)	385,83 \$
6021	MRC Nicolet-Yamaska	Service génie civil rang 10 (363,75 \$) Service génie civil Vigneault (15,00 \$) Service génie civil eaux usées (30,00\$) Formation aux élus (411,10 \$)	819,85 \$
6022	Buropro	Papeterie	28,77 \$
6023	Fonds d'information sur le territoire	Mutations 244539424-2497820-24523865-24524501	20,00 \$
6024	Infotech	Atelier de formation	281,69 \$
6025	Lemteck	Réparation luminaire #5	202,94 \$
6026	Martine Lebeau	Achat 2 cartes cadeaux (100,00 \$) Kil. Journée SQ (50,78 \$) Sal. Du 24-03 au 6-04 (1 181,82 \$) Sal du 7 au 20-04 (1 181,82 \$) Sal du 21 au 4-05 (1 181,82 \$) Achats pour le 6 à 8 Walmart (65,96)	3 762,20 \$
6027	Municipalité d'Aston-Jonction	Timbres	103,47 \$
6028	Greco	Location photocopieur du 12-05 au 12-06-2019	115,26 \$

6029	Tourisme Nicolet-Yamaska	2 paniers cadeaux	115,26 \$
6030	Alexis Beauré	Kil. Formation MRC	39,10 \$
6031	Gaétane Trudel	Kil. Formation MRC (39,10 \$) Kil. Journée des églises (48,76 \$)	87,86 \$
6032	Gabriel Labarre	Déneigement et balayage avril	36,00 \$
6033	Canadien National	Entretien passage à niveau	279,00 \$
6034	Équipement R. Lamothe	Déneigement, versement de mai	7 819,68 \$
6035	RIGIDBNY	Collecte de mai	2 165,63 \$
6036	Spectralite/Signoplus	Balises	1 454,89 \$
6037	Megaburo	Lecture compteur noir du 12-03 au 12-04 (44,64 \$) Lecture compteur couleur (54,41 \$)	99,05 \$
6038	Petite caisse	Achats mars, avril et mai	63,75 \$
6039	Gravures Bois-Francs	2 plaques pour bénévoles	241,45 \$

2019-05-44

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois d'avril 2019

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Éric De Courval, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes du mois de mai 2019, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- M. Éric De Courval demande quelle est l'entente au sujet de la subvention de 10 000 \$ mise au budget de la municipalité pour le dépanneur. Est-ce un montant à verser systématiquement ou bien selon les besoins. M. le maire explique que ce montant est le montant maximal à verser mais seulement à la demande. Si le gestionnaire du dépanneur avait des besoins dépassant ce montant, le conseil se penchera sur la demande. Le but ultime est que le Dépanneur Aston soit le plus autosuffisant que possible.
- M. François Therrien informe les membres du conseil que les préparations pour La Boucle vont bon train. Le terrain des Loisirs est nettoyé, l'estrade réparée et nettoyée de même que l'escalier. Il demande de faire un publipostage pour annoncer La Boucle le jeudi 13 juin. Nous regarderons aussi pour l'envoyer à St-Eulalie et à St-Wenceslas car La Boucle n'y passe pas. M. Marc-André Gosselin nous informe que nous aurons le gros point d'exclamation jaune représentant le logo pour le Centre-du-Québec
- Mme Gaétane Trudel informe le conseil que la RIGIDBNY a ouvert son dépôt de crayons. Le projet du compost continu. Il y aura de la publicité sur le recyclage. Ils feront l'embauche d'une personne. Il sera plus facile de distribuer les tâches, qui pour certaines étaient faites à l'externe.
- M. le maire nous informe que la RISI de Bulstrode se porte très bien. Il y aura possiblement une ristourne sur les quote-part versées dû au surplus accumulé. Depuis que les tâches ont été mieux définies, il y a une nette amélioration sur le fonctionnement. Il nous informe aussi que le transport adapté Grand-Tronc va très bien. Cependant la MRC voudrait créer un transport collectif et songe à fusionner les trois transports adaptés pour desservir la population avec un transport collectif. Le dossier est à suivre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Nathalie Caron demande la procédure pour obtenir un permis de chenil. M. Marc-André Gosselin lui demande de monter son projet ou plan d'affaire et de le soumettre au conseil. Nous pourrions ensuite prendre les informations nécessaires auprès de la MRC pour les règles incluses dans notre règlement de zonage.

- M. Sébastien Doire se questionne sur la pertinence d'avoir un panneau indiquant 70 km lorsque la municipalité avait décidé de laisser la limite de vitesse à 80 km sur son territoire, contrairement à St-Wenceslas. Les membres du conseil ont donc demandé à la directrice générale de faire l'achat de trois (3) panneaux 80 km car il y en a un à changer dans le rang 3 et ils veulent en avoir un de surplus.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2019-05-45

Inspection municipale

Considérant que nous n'avons plus accès aux services d'inspection de la Ville de Daveluyville;

Considérant qu'il y a quelques travaux à faire en voirie;

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Alexis Beaupré :

- De mandater M. Georges Boudreault pour effectuer les tâches ponctuelles qui seront exigées par la municipalité, comme l'entretien des routes municipales et autres tâches connexes.
- Sur demande de la directrice générale ou du maire, M. Boudreault fera des tournées de vérification et nous fera un compte-rendu des travaux qui devraient être effectués. *Adopté*

2019-05-46

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) & reddition de comptes 2018

Attendu que le ministère des Transports, de 53 605 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité d'Aston Jonction pour un montant de 53 605 \$;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Alexis Beaupré, appuyé par Mme Gaétane Trudel, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité d'Aston-Jonction informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide au réseau routier - Volet entretien les routes locales. *Adopté*

2019-05-47

Demande de participation au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'exercice financier 2019

Considérant que la municipalité d'Aston-Jonction désire apporter de l'amélioration à son réseau routier municipal ;

Considérant qu'une subvention est possible dans le cadre du programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Volet PPA ;

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Alexis Beaupré de demander une aide financière pour les travaux de remplacement de deux (2) ponceaux avec transition dans le 10^e Rang

Le coût total prévu pour la réalisation de ces travaux est de 30 000 \$ excluant les taxes. L'aide demandée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est de 20 000 \$. *Adopté*

- Le conseil est informé que M. Victorin Proulx installera un abri en toile pour un encan qui aura lieu samedi le 11 mai. Les membres n'y voient pas d'inconvénients à condition qu'il l'enlève après.

2019-05-48

Demande d'installation de ponceau Jérôme Dionne

Comme prévu au règlement n°. 8, M. Jérôme Dionne a déposé sa demande au conseil municipal pour le déplacement et l'élargissement d'un ponceau.

Considérant qu'il s'engage à respecter les normes et dimensions requises;

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par M. Éric De Courval de permettre à M. Jérôme Dionne d'effectuer les travaux. Il est entendu cependant, comme le règlement le stipule, que le tout est à ses frais. *Adopté*

- M. Normand Brûlé a constaté que le fossé est entrain de s'affaisser en face de la propriété nouvellement acquise, sise au 2360, rang 10. Il voudrait également élargir l'entrée en ajoutant un ponceau de 20'. Encore là comme le stipule le règlement no. 8, l'installation et le ponceau incluant la terre sera à ses frais. La municipalité ira cependant réparer le minage qui s'est fait dans le côté du fossé municipal.

2019-05-49

Balayage des rues

Considérant que comme les années passées le conseil désire faire effectuer le balayage des rues du village;

Considérant que l'entreprise Mirroy se rend à Daveluyville dans la semaine du 13 mai;

Considérant le taux horaire de l'entreprise de 110 \$;

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré de demander à directrice générale de mandater cette entreprise à faire le travail comme les années passées. *Adopté*

- L'avis de contrôle de la végétation du CN sera mis sur le site Web pour informer les citoyens.
- Il y a eu affaissement des bords du cours d'eau derrière le 1165 Principal. Le conseil demande à M. Boudreault d'aller voir s'il y a un problème et si oui, comment y remédier.
- Une citoyenne a envoyé un courriel et est venue en personne au conseil pour informer les membres du conseil qu'il y a une dégradation de la rue Gaudet qui, à son avis, est causée en grande partie par le trafic lourd qu'engendre les activités de Citadelle. Le maire dit qu'il doit rencontrer des gens de l'entreprise bientôt et qu'il en sera question.
- Le citoyen demeurant au 1380, Rang 3 est venu au bureau pour dire que le fossé devant chez lui est toujours plein d'eau. Il est d'avis que le fossé est trop creux. La directrice générale devra demander à M. Georges Boudreault d'aller vérifier.

AFFAIRE NOUVELLES

Pour les premiers répondants, étant donné que c'est la municipalité qui gère le côté financier, la directrice générale a signé le contrat pour une pagette pendant une année au montant de 18,10 \$ par mois plus taxes. Les factures seront payées par la municipalité à même la subvention que les premiers répondants ont reçue.

2019-05-50

Tonte de pelouse et entretien du tracteur Kubota

Il est proposé par M. François Therrien, appuyé par M. Alexis Beaupré d'autoriser la directrice générale à signer un contrat avec M. Yvan Bergeron pour la tonte des pelouses des terrains municipaux pour un montant de 312,50 \$ / semaine. L'entretien du tracteur Kubota sera quant à lui confié à M. Georges Boudreault. *Adopté*

2019-05-51

Atelier de formation en prélude au congrès de l'ADMQ sur les règlements d'emprunt

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par Mme Gaétane Trudel d'autoriser la directrice générale, à s'inscrire à la formation donnée en prélude au congrès sur les règlements municipaux au montant de 223 \$ plus taxes. *Adopté.*

2019-05-52

Annulation de la surveillance par la centrale, du système de la bibliothèque

Considérant que le Transport adapté Grand Tronc n'occupe plus les locaux de la bibliothèque;

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Benoit Lussier d'annuler la surveillance par la centrale de la bibliothèque. *Adopté*

2019-05-53

Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Alexis Beaupré que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c. D'identifier la personne à qui les plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité est désignée responsable de la présente procédure. À cette fin, elle est désignée comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.1 CM.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dg@aston-jonction.ca, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêts.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumission publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncé dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité. *Adopté.*

2019-05-54

Proclamation des journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité d'Aston-Jonction et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

En conséquence, il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par Mme Gaétane Trudel:

QUE la municipalité d'Aston-Jonction, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture. *Adopté*

2019-05-55

Adoption des états financiers déposés et expliqués par Mme Sarah Gilbert du groupe RDL

Mme Sarah Gilbert, est venue déposer le rapport financier consolidé 2018.

M. Éric De Courval, appuyé par Mme Gaétane Trudel, proposent que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte et dépose aux archives les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et tous les documents pertinents établis par le Groupe RDL de Plessisville. Il est également résolu de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité lesdits documents. *Adopté*.

- Il est demandé à la directrice générale de s'informer auprès de la MRC des coûts et des modalités pour obtenir des panneaux pour la sécurité routière en milieu agricole.
- La directrice générale informe les membres du conseil qu'une réduction du montant de la prime d'assurance à cause de l'utilisation qui est faite du garage municipal. Il sert en fait d'entrepôt et non pas de garage.
- Il sera regardé la possibilité d'utiliser la subvention du député pour les lignes des rues Vigneault, Blais et Lupien.

CORRESPONDANCE

- Revue « La voix policière » - Agricole idéal – Infrastructure – Via bitume – Convergence SST – Bâti vert – Constats – Loisir Sport

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2019-05-43 et 2019-05-44, 2019-05-49, 2019-05-50 et 2019-05-51 inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

2019-05-56

Clôture de la séance

M. Benoit Lussier propose la levée de la séance à vingt-deux heures trente minutes (22 h 30).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière